

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 18 mars 2008, à 17 heures, à la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Guy Perrault, conseiller
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Raymond Dion, conseiller

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte. L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2008-0117

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 mars 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0118

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 4 mars 2008.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 4 mars 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0119

Communication écrite au conseil d'agglomération de la Ville de Québec

- Dépôt d'une lettre, en date du 3 mars 2008, de madame Lucie Trottier de la « Coopérative d'habitation Saint-Augustin », adressée à monsieur le président Richard Côté, du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, relative à un projet d'une nouvelle coopérative d'habitation à Saint-Augustin-de-Desmaures.

CA-2008-0120

Conclusion d'un deuxième accord modificateur de la convention d'accueil à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Association canadienne de Hockey », faisant affaires sous le nom de « Hockey Canada » et « Événements Cité », exerçant ses activités sous le nom de « Comité organisateur pour les activités à Québec du Championnat mondial de hockey 2008 » relatif au championnat mondial de hockey 2008 - AJ2008-008 (Ra-1383)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approuver la conclusion d'un deuxième accord modificateur de la convention d'accueil à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Association canadienne de Hockey », faisant affaires sous le nom de « Hockey Canada » et « Événements Cité », exerçant ses activités sous le nom de « Comité organisateur pour les activités à Québec du Championnat mondial de hockey 2008 » relatif au championnat mondial de hockey 2008, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux projets de conventions joints en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0121

Adjudication d'un contrat pour la surveillance et le contrôle des écocentres des arrondissements Beauport, Limoilou, La Haute-Saint-Charles, Les Rivières et Laurentien, pour la période du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2011, avec option d'une année de prolongation pour la période du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2012 (VQ-39522) - AP2008-071 (CT-2165785) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adjuger, à « Sécurité Kolossal inc. », le contrat en vue d'effectuer la surveillance et le contrôle des écocentres situés dans les arrondissements Beauport, Limoilou, La Haute-Saint-Charles, Les Rivières et Laurentien, pour la période du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2011, assorti d'une option de prolongation d'une année pour la période du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2012, selon les prix unitaires, excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39522 et à sa soumission en date du 21 janvier 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0122

Adjudication d'un contrat pour le transport de lixiviats provenant du lieu d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010 (VQ-39822) - AP2008-108 (CT-2166455) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adjuger, à « Sani-Charlevoix inc. », le contrat en vue d'effectuer le transport de lixiviats provenant du lieu d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39822 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 15 février 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0123

Approbation du Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement aux lots 1 312 966 et 2 228 252 compris dans la zone C-C1, Règlement n° 64-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-058 (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement aux lots 1 312 966 et 2 228 252 compris dans la zone C-C1, Règlement n° 64-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0124

Adoption de la « Politique d'investissement de la Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale » et appropriation d'un montant de 2 400 000 \$ au volet 1 et d'un montant de 600 000 \$ au volet 2, de la « Politique d'investissement » puisés à même les fonds disponibles, au 31 décembre 2007, de la « Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale » - DE2007-156 (CT-DE2007-156) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'adopter la « Politique d'investissement de la Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale »;
- 2° d'approprier un montant de 2 400 000 \$ au volet 1 et un montant de 600 000 \$ au volet 2, de la « Politique d'investissement » puisés à même les fonds disponibles, au 31 décembre 2007, de la « Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0125

Conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Neurocité Inc. », relativement au versement d'une subvention pour la planification détaillée du projet de complexe immobilier Neurocité, appropriation d'un montant de 900 000 \$, à même la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale, R.A.V.Q. 171, volet 1 de la « Politique d'investissement », aux fins de ce projet et autorisation, au Service des finances, à verser un montant de 300 000 \$ à « Neurocité inc. » selon les modalités de l'entente - DE2008-010 (CT-DE2008-010) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Neurocité Inc. », relativement au versement d'une subvention au montant de 300 000 \$, pour la planification détaillée du projet de complexe immobilier Neurocité, dans le cadre de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale R.A.V.Q. 171, volet 1 de la « Politique d'investissement », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente;
- 3° d'approprier un montant de 900 000 \$, à même la réserve financière, pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale, R.A.V.Q. 171, volet 1 de la « Politique d'investissement », aux fins du présent projet;
- 4° d'autoriser le Service des finances à verser un montant total de 300 000 \$ à « Neurocité inc. », selon les modalités de versements prévues à l'article 4 du protocole d'entente, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de sa signature et conditionnellement à l'adoption de la « *Politique d'investissement de la Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale* », par le conseil d'agglomération.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0126

Décision de ne pas donner suite à la résolution numéro CV-2005-1203 relative à la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville

de Québec et « La Corporation de gestion des marchés publics de Québec », le versement d'une subvention pour le maintien et le développement d'un marché public, pour promouvoir le développement économique et la création d'emplois ainsi que le bail entre la Ville de Québec et « La Corporation de gestion des marchés publics de Québec » relativement au « Marché du Vieux-Port », ayant front sur « Quai Saint-André » à Québec - DE2008-028 (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver la décision de ne pas donner suite à la résolution numéro CV-2005-1203, adoptée par le conseil de la ville lors de la séance tenue le 3 octobre 2005, relative à la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et « La Corporation de gestion des marchés publics de Québec », le versement d'une subvention pour le maintien et le développement d'un marché public, pour promouvoir le développement économique et la création d'emplois et le bail entre la Ville de Québec et « La Corporation de gestion des marchés publics de Québec », relativement au « Marché du Vieux-Port » ayant front sur « Quai Saint-André » à Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0127

Autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat à une agence de publicité, pour les éditions 2008 à 2012 d'Expo Québec et autres mandats, avec possibilité de mettre fin au contrat à chacune des dates anniversaires du contrat - EX2008-003 (Ra-1383)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'autoriser, ExpoCité, après une demande de soumissions publiques et l'évaluation des soumissions reçues par le comité de sélection, à adjuger, à « Brad inc. », le contrat d'agence de publicité, pour les éditions 2008 à 2012 d'Expo Québec et la possibilité d'élargir le mandat de l'agence à d'autres dossiers d'ExpoCité, pour un montant annuel approximatif de 300 000 \$, excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2008-06 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 21 février 2008. ExpoCité se réserve toutefois le droit de mettre fin à ce contrat à chacune des dates anniversaires du contrat, soit le 31 décembre de chaque année.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0128

Autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'agrandissement du « Centre de foires » - EX2008-006 (Ra-1382)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser ExpoCité à adjuger un contrat, à « Côté, Chabot, Morel, architectes », en vue de la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux d'agrandissement du « Centre de foires », pour un montant d'environ 510 000 \$, excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2008-09 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 21 février 2008, l'offre de services et les recommandations de l'étude de faisabilité de l'agrandissement du « Centre de foires » de Québec du 11 septembre 2006, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0129

Dépôt des « Prévisions budgétaires consolidées 2008 » pour la Ville de Québec - FN2008-004 (Ra-1382)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de prendre acte du dépôt des « Prévisions budgétaires consolidées 2008 » de la Ville de Québec, présentées conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0130

Demande, de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques et appropriation à même les revenus additionnels - TP2008-014 (CT-TP2008-014) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu :

- 1° d'accepter la demande de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la réception et le traitement des boues des fosses septiques, au tarif de 20 \$ par mètre cube, pour une quantité

estimative d'environ mille quatre cent cinquante mètres cubes (1 450m³) en 2008;

- 2° d'approprier, à même les revenus additionnels s'élevant à 29 000 \$, un montant de 3 000 \$ à l'activité « pompage et évacuation des eaux usées » pour couvrir les dépenses supplémentaires en salaires occasionnels.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0131

Demande, de la municipalité de Shannon, pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques et appropriation à même les revenus additionnels - TP2008-015 (CT-TP2008-015) — (Ra-1383)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'accepter la demande de la municipalité de Shannon pour la réception et le traitement des boues des fosses septiques, au tarif de 20 \$ par mètre cube, pour une quantité estimative d'environ mille huit cents mètres cubes (1 800m³) en 2008 et deux mille quatre cents mètres cubes (2 400m³) en 2009;
- 2° d'approprier, à même les revenus additionnels s'élevant à 36 000 \$ pour 2008 et 48 000 \$ pour 2009, un montant de 3 000 \$ à l'activité « pompage et évacuation des eaux usées » pour couvrir les dépenses supplémentaires en salaires occasionnels.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0132

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles, R.A.V.Q. 49 - TP2008-022 (Ra-1383)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement déterminant les normes de gestion et d'élimination des ordures, des matières recyclables, des résidus verts, des résidus alimentaires, des arbres de Noël, des résidus encombrants, des matières réemployables, des résidus domestiques dangereux et des matériaux secs générés sur le territoire de l'agglomération.

De plus, ce règlement prescrit les normes de gestion de l'incinérateur, du lieu d'enfouissement, du centre de tri des matières recyclables, du centre de transfert des résidus verts, du centre de compostage, du centre de transfert des matières résiduelles, du centre de réception des résidus

encombrants métalliques et des écocentres.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0133

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les phases 1 et 2 des travaux de recouvrement final et autres ouvrages connexes au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 324 - TP2008-006 (Ra-1382)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour but d'ordonner la réalisation des phases 1 et 2 des travaux de recouvrement final et autres ouvrages connexes au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et de services techniques de même que l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 375 000 \$ pour la réalisation des travaux, les services professionnels et techniques et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0134

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la C.U.Q. relativement aux zones de plan d'aménagement d'ensemble, R.A.V.Q. 325 - AT2008-038 (Ra-1383)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la C.U.Q.* en supprimant l'obligation prévue pour la municipalité d'adopter un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble pour les territoires identifiés comme des lotissements conditionnels à l'annexe L. Cette dernière est modifiée par la suppression des références aux plans d'aménagement d'ensemble.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0135

Projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la C.U.Q.

***relativement aux zones de plan d'aménagement d'ensemble,
R.A.V.Q. 325 - AT2008-038 (Ra-1383)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la C.U.Q. relativement aux zones de plan d'aménagement d'ensemble*, R.A.V.Q. 325.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0136

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la phase 3 des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 326 - TP2008-007 (Ra-1382)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour but d'ordonner la réalisation de la phase 3 des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement et l'exécution d'ouvrages connexes de génie civil au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, soit les travaux de construction, l'octroi des contrats de services professionnels et de services techniques de même que l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 600 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction, les services professionnels et techniques et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0137

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés additionnels d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 330 - EM2008-004 (Ra-1382)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition de véhicules et équipements motorisés additionnels pour des fins relevant à la fois de la compétence d'agglomération et de celle de proximité.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour l'achat des véhicules et équipements motorisés ainsi ordonné et décrète un emprunt

du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0138

Avis de motion relatif au Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'infrastructures de rue dans certains parcs industriels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 331 - DE2008-019 (Ra-1382)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement abrogeant le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'infrastructure de rue dans certains parcs industriels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* et décrétant la libération du pouvoir d'emprunt de ce dernier.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0139

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation de la phase 1 du projet de mise en valeur du Parc nautique de Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 335 - AT2008-024 (Ra-1382)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réaménagement des espaces paysagers dans le voisinage de la tour d'observation du Parc nautique de Cap-Rouge, incluant la réfection d'un mur de soutènement, du pavage, de l'éclairage et des plantations ainsi que des améliorations à la tour elle-même de même que l'intégration d'éléments de commémoration et de mobilier urbain.

Ce règlement prévoit une dépense de 630 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0140

Règlement de l'agglomération sur la circulation des véhicules lourds sur certains ponts ou ponceaux, R.A.V.Q. 93 - AT2008-020 (Ra-1380)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la circulation des véhicules lourds sur certains ponts ou ponceaux, R.A.V.Q. 93.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0141

Règlement de l'agglomération sur la plantation d'arbres sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et dans les parcs de responsabilité d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 322 - EN2008-007 (Ra-1381)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la plantation d'arbres sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et dans les parcs de responsabilité d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 322.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0142

Règlement de l'agglomération sur la phase 2 des travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 327 - TP2008-005 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la phase 2 des travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 327.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0143

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de remplacement d'utilisation mixte, d'accessoires et d'outillage pour leur entretien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 328 - EM2008-003 (Ra-1380)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de remplacement d'utilisation mixte, d'accessoires et d'outillage pour leur entretien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 328.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0144

Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 329 - EN2008-008 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 329.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2008-0145

Clôture de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,
appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 17.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/sm